



Compte rendu CEPPT Infrabel du 22 septembre 2021

1. Approbation du procès-verbal

Le PV est approuvé avec quelques modifications.

Parmi celles-ci, nous remarquons, en traitant du point de l'accident grave de Ruisbroek impliquant la firme APK, qu'après nous avoir répondu dans l'affirmative quant au fait de recevoir les rapports de leur CPPT, les dirigeants de la firme APK se rétractent sous le nom du "secret".

La CGSP demande que le placement des filets orange soit obligatoire lorsqu'on travaille à côté des voies en service car c'est une frontière matérialisée, visible qui permet facilement à un travailleur de savoir s'il est ou non dans une zone dangereuse.

Il a plus de chance de le voir, de façon plus concrète qu'au briefing.

2. Utilisation durable des pesticides

Actuellement, les pesticides sont utilisés sur les voies et pistes de sécurité car il n'existe pas d'autre alternative au glyphosate. Infrabel a obtenu des dérogations des 3 régions pour en utiliser, uniquement le long des voies et dans l'entrevoie moyennant le respect de diverses conditions.

Leur usage est interdit à hauteur des loges, talus, zones vertes, etc.

Ensuite, l'usage des pesticides se verra diminué dans les voies accessoires.

Par ailleurs, le matériau des pistes va être modifié pour éviter l'enherbement; par exemple, les chemins bétonnés ou asphaltés.

Nous demandons d'avoir la certitude que les AREAS soient informées en temps et en heure du parcours du train de désherbage.

La Direction nous répond affirmativement.

En outre, le train doit s'arrêter de pulvériser lorsqu'il constate la présence d'agents autour et dans les voies.

Nous demandons à la Direction de prévoir des équipements EPI pour les agents, dont ceux du PAT (permanence) qui doivent intervenir en urgence dans une zone où le train a pulvérisé endéans les 4 heures. La direction accède à notre demande et précise que chaque AREA peut commander du matériel ad hoc (masques FFP2, et des gants nitriles).



Nous dénonçons le danger que représentent les pousses d'arbres sur les chemins de service. La Direction nous explique qu'il n'y a pas eu de campagne de désherbage au printemps, mais que celle-ci est d'actualité maintenant.

Il n'existe pas, pour l'instant sur le marché, de produits qui soient vraiment efficaces pour traiter l'ensemble du réseau.

D'autres moyens sont à l'étude, dont un des meilleurs actuellement serait l'acide pélargonique que l'on retrouve dans les produits BIO du commerce.

En Belgique, le SPF n'autorise pas (encore) l'utilisation de ce produit.

A notre demande, ce sujet sera de nouveau traité lors du prochain Comité d'Entreprise.

3. Organisation SIPPT

Initialement, la direction proposait de supprimer 1 ETP conseiller en prévention dans les districts Sud-Est et Sud-Ouest (voir résumé du mois d'avril). Suite à la discussion, la direction nous rejoint sur l'importance de renforcer le service interne de prévention qui joue un rôle important dans la surveillance du bien-être et la sécurité au travail. Ainsi, le SIPPT sera renforcé d'un conseiller en prévention dans les districts SE et SO (au total +2 ETP). Nous saluons cette décision et approuvons la nouvelle organisation du SIPPT.

4. Etat des lieux PAA 2021

Un état des lieux du Plan d'Action Annuel 2021 nous est présenté.

Nous demandons des réponses sur le processus d'automatisation en cabines.

Nous constatons des modifications dans Prodigis sans que le personnel n'ait eu de conférence de sécurité.

Par exemple, le E477 est adapté pour les situations climatiques, ou bien la possibilité de mise hors service de voies sans contact téléphonique ou bien encore le placement de dispositifs de sécurité qui influent dans les AREAS voisines.

Nous insistons sur le ras-le-bol des agents qui ne se sentent plus à leur aise avec toutes ces modifications de documents relatifs à la sécurité.

Nous exigeons que les modifications importantes à la réglementation ou aux outils de travail soient enseignées lors de conférences de sécurité.

La Direction nous garantit que les conférences de sécurité reprennent et est étonnée de l'existence d'un problème relatif aux outils ou à l'évolution de la réglementation.

5. Enquête « Hey, ça va ? »

A partir du mois d'octobre, la Direction va lancer une grande enquête sur le bien-être au travail, dénommée "Hey ça va ?".

Il s'agit d'une enquête nationale psychosociale à l'attention de tous les travailleurs.

Nous intervenons pour connaître l'évolution de notre demande formelle au niveau de l'analyse de risques dans les cabines de signalisation et voulons savoir si celle-ci sera reprise dans l'enquête proposée.

La Direction nous répond que cette enquête mettra en lumière les secteurs ou lieux, où il y aurait un malaise et promet de creuser là où ce malaise serait identifié.

Nous insisterons auprès de tous les collègues pour qu'ils participent à l'enquête.

6. RGE 800

Le RGE 800 reprend les dispositions et prescriptions spécifiques à Infrabel, relatives au Bien-Être au Travail. Il s'agit d'un document complémentaire à la législation sur le Bien-Être. Six réunions avec les syndicats ont été organisées à ce propos. Ce document a été discuté et amendé en détail. La direction a écouté nos remarques (notamment à propos de l'aide administrative pour la rédaction des PV des CPPT, des compétences des (S)CPPT envers les sous-traitants, etc...) et en a tenu compte. Nous tenons à souligner la qualité du dialogue social dans ce dossier.



Nous approuvons ce document.

7. Accidents du travail graves – Infrabel/Tiers

Le 8 juin, sur la ligne 162, à Haversin, un ouvrier de FABRICOM est décédé après une électrocution, alors qu'il travaillait à la caténaire. La tension n'avait pas été coupée à cet endroit. Un premier rapport a été rédigé, mais nous attendons le rapport final pour déterminer de façon plus précise les causes et de là les moyens que nous demanderons pour éviter qu'un tel accident ne se reproduise.

Nous apportons diverses questions pour lesquelles nous demandons des éclaircissements et investigations :

- a. Le point principal comme dans beaucoup de situations, c'est l'imbrication des coupures, lorsque différents services demandent un cas identique avec des heures différentes de début et de fin des mises hors tension. Le risque d'accident ou d'incident augmente fortement dans ce cas. Comment organiser ces demandes ?
- b. Nous demandons une analyse de la charge de travail et psychologique des répartiteurs ES.
- c. Nous demandons un recyclage des agents initiés à la mise de la perche à la caténaire après 6 mois de non-utilisation.
De même, il faut les sensibiliser sur le risque du danger avec plus d'insistance (par formation, Safety News, etc...).
- d. Nous demandons la création d'une véritable cellule bleue qui soit composée des agents de chaque spécialité pour coordonner les différents services, comme cela existe dans le District Centre.
- e. Nous demandons que soient interdites toutes les modifications de BNX 48h avant la mise en application des Mises Hors Tension.
- f. Nous nous posons des questions quant à la réglementation sur le placement des DMR.
- g. Nous demandons si les conversations téléphoniques ont été enregistrées.
- h. Nous soulignons qu'un accès plus direct en cas de problème existe avec le répartiteur, et que cette "ligne directe" est utilisée trop souvent à des fins non urgentes.



La Direction nous demande de formuler le tout et de le transmettre afin d'en débattre lors du prochain Comité d'Entreprise.

8. Covid19

Concernant les mesures COVID, l'EXCOM attend les textes légaux du Gouvernement.

Dans l'attente de ces textes de lois et directives, notre Direction ne peut changer ses mesures.

Sans aucune nouvelle directive gouvernementale, rien ne changera.



La prochaine réunion est prévue le 11 octobre.

Faites-nous parvenir vos questions, remarques et points à soumettre au CEPPT via vos délégués et permanents.



Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TMS, Malines - yves.craen@infrabel.be

MIGNON GHISLAIN

Contrôleur des circulations, I-TMS, Bruxelles-Nord - ghislain.mignon@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

